Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 52 (2005)

Heft: 1

Artikel: La population doit pouvoir être informée en tout temps

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-370067

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

APRÈS LA DISSOLUTION DE LA DIPRA

La population doit pouvoir être informée en tout temps

OFPP. La Société suisse de radiodiffusion et télévision (SRG SSR idée suisse) diffuse depuis longtemps déjà des consignes de comportement aux autorités par le biais de la radio. Les nouvelles conventions de prestations passées avec la SRG SSR et l'Agence télégraphique suisse (ATS) garantissent que le Conseil fédéral pourra informer la population en tout temps et dans toutes les situations imaginables et s'adresser à elle par la radio.

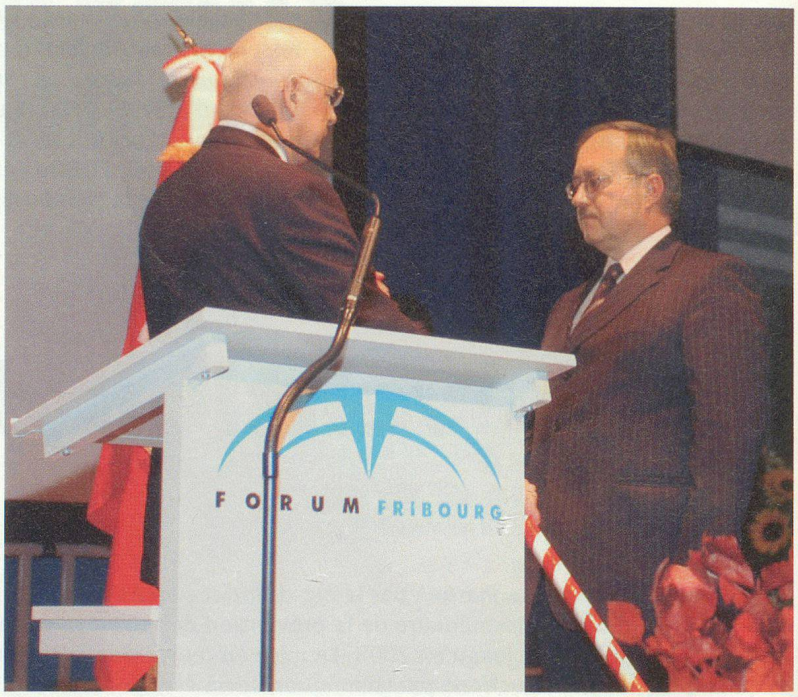

Rolet Loretan, chef de l'EM CF DIPRA, avec le conseiller fédéral Samuel Schmid, chef du DDPS, lors du rapport final.

Grâce au dispositif ICARO (Information Catastrophe Alarme Radio Organisation), la SRG SSR garantit que les messages des autorités soient transmis immédiatement en cas de situation particulière ou extraordinaire, et ce 24 heures sur 24. Les émissions en cours sont alors interrompues. Toutes les centrales d'engagement des polices cantonales ainsi que la Centrale nationale d'alarme sont reliées à ICARO.

Jusqu'à présent, c'est l'Etat-major du Conseil fédéral Division Presse et Radio (EM CF DIPRA) qui était censé prendre le relais au cas où les médias civils n'auraient plus été en mesure d'assurer la transmission d'informations, notamment en cas de conflit armé: sa tâche était d'informer le public dans de telles situations. L'EM CF DIPRA pouvait diffuser non seulement des consignes de comportement et des informations par le biais de la radio, mais aussi un programme complet comprenant du divertissement. Pour ce faire, elle a pu bénéficier des compétences professionnelles de spécialistes des médias qui effectuaient leur service militaire au sein de l'état-major. L'évolution de la situation politico-stratégique (fin de la guerre froide) et les développements exponentiels des médias ont rendu cette mission quasiment caduque. C'est ce constat qui a conduit le Conseil fédéral en juin 2003 à dissoudre l'état-major à moyen terme; le 27 octobre 2004, il a fixé sa dissolution à la fin de l'année.

Réception de la radio dans les abris

Après la dissolution de l'EM CF DIPRA, c'est à la SRG SSR qu'incombera la tâche d'informer la population en situation de crise, en collaboration avec l'Agence télégraphique suisse (ATS). Ainsi en a décidé le Conseil fédéral, qui a conclu des conventions de prestations avec ces partenaires. En outre, les départements s'engagent à fournir des ressources humaines supplémentaires à la Chancellerie fédérale en cas de besoin.

Les planifications ont également pris en compte les pires scénarios possibles: si le Conseil fédéral et une partie de l'administration étaient amenés à se réfugier dans des constructions protégées, il est prévu que des journalistes de la SRG SSR et de l'ATS aient accès à ces locaux; selon les circonstances, d'autres

EM CF DIPRA

L'Etat-major du Conseil fédéral Division Presse et Radio (EM CF DIPRA) a tenu son rapport final le 19 novembre 2004, au Forum Fribourg, à Granges-Paccot, en présence du conseiller fédéral Samuel Schmid, chef du DDPS, et de quelque 500 personnes, parmi lesquelles de nombreux représentants des autorités politiques et militaires.

Ce rapport final faisait suite à la décision du Conseil fédéral du 27 octobre 2004 de dissoudre à la fin de cette année l'Etat-major du Conseil fédéral Division Presse et Radio (DIPRA), organe destiné à assurer l'information du public en situation extraordinaire.

Pour mémoire, la DIPRA a été créée au début de la Seconde Guerre mondiale par le Général Henri Guisan, comme un instrument de censure et dans le but d'assurer au Conseil fédéral et au commandement de l'armée un accès direct à l'information de la population. Par la suite, la mission primaire de la DIPRA a été modifiée, afin d'assurer en tout temps l'information de la population, même au cas où les médias civils ne seraient plus à même de fonctionner normalement.

L'évolution de la situation politico-stratégique (fin de la guerre froide, chute du Mur de Berlin), les développements exponentiels des médias et leur capacité à affronter tous les types de situations ont rendu cette mission quasiment caduque. C'est ce constat qui a conduit le Conseil fédéral à prendre la décision mentionnée plus haut.

Lors de son intervention, au Forum Fribourg, le chef du DDPS a relevé qu'en servant le Conseil fédéral, les membres de l'EM CF DIPRA ont servi le public et ceci à de nombreuses occasions. De son côté, le chef de l'EM CF DIPRA, Rolet Loretan, a souligné le fait que l'aventure de cette organisation était typiquement helvétique, parce qu'elle a permis aux autorités de bénéficier des compétences professionnelles de quelque 1600 spécialistes des médias.

médias pourront également avoir accès aux abris. Ils pourront y rendre compte de la situation en toute indépendance au titre de correspondants attachés au Palais fédéral.

En cas de force majeure (en d'autres termes, si la SRG SSR n'est plus en mesure de créer et de diffuser des programmes), les journalistes et les techniciens de la SRG SSR produiront, sous la direction de la Confédération et conformément à la convention de prestations, un programme radio d'urgence diffusé en trois langues. Toutefois, la convention ne prévoit pas (plus) de programme complet incluant des émissions de divertissement comme celles de l'EM CF DIPRA.

Entretien des émetteurs par l'OFPP

Le programme radio d'urgence serait diffusé via un réseau d'émetteurs d'urgence de la Confédération à puissance renforcée. Afin d'assurer la réception de la radio dans les abris, la Suisse dispose de 36 émetteurs protégés (OUC) à puissance renforcée, appelés émetteurs OUC 77. Ainsi, il est également possible de recevoir les consignes de comportement et informations nécessaires dans les abris (au sous-sol et derrière les murs en béton). Jusqu'ici, c'est l'EM CF DIPRA qui assurait l'entretien de ces émetteurs. Après la dissolution fin 2004 de l'état-major militaire et fin 2005 du bureau civil de la DIPRA, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) veillera à l'entretien et au renouvellement des infrastructures. Le 27 octobre, le Conseil fédéral a approuvé les crédits nécessaires à ces mesures. □

LA CENTRALE NATIONALE D'ALARME (CENAL) A 20 ANS

De la guerre froide à la protection de la population

OFPP. Lors de sa fondation à Zurich en automne 1984, la Centrale nationale d'alarme (CENAL) œuvrait dans l'ombre et s'occupait exclusivement des questions liées à la radioactivité. Depuis lors, son champ d'action s'est étendu et elle s'est intégrée au système de protection de la population du 21e siècle. Son service de piquet traite chaque année quelque 400 événements en moyenne et collabore beaucoup avec des partenaires cantonaux, fédéraux ou étrangers.

En automne 1984, la Section centrale de surveillance de la radioactivité (SCS) fut dissoute et remplacée par la Centrale nationale d'alarme. A cette époque, on accordait beaucoup d'importance à la surveillance de la radioactivité en Suisse. Les essais d'armes atomiques à l'air libre des années 50 et 60 avaient fait augmenter les valeurs mesurées dans notre pays. Bien que la CENAL soit un organe civil intégré au Département fédéral de l'intérieur, les événements dont elle avait à s'occuper étaient surtout de caractère militaire. Elle avait d'ailleurs été dotée d'un état-major militaire, la «fraction 800». Cette organisation se composait de physiciens et de chimistes mais aussi de spécialistes du renseignement, des transmissions et de l'information. En ce temps-là, la CENAL travaillait essentiellement sous le sceau du secret et était donc peu connue du grand public.

Tchernobyl pour le baptême du feu

Un peu plus d'un an après sa fondation, la CENAL a dû faire face à la plus importante alerte de son histoire: la catastrophe de Tchernobyl. Cinq jours après l'accident, le nuage radioactif atteignait le lac de Constance et les Grisons. Ce n'est qu'à ce moment-là que l'on s'est rendu compte, en Suisse, de l'ampleur de l'événement. L'état-major militaire a été convoqué séance tenante. Certains de ses éléments sont restés mobilisés durant sept semaines pour procéder à des analyses scientifiques des mesures effectuées, afin que l'on puisse donner des consignes de comportement et informer en permanence les populations concernées. Dans les années qui ont suivi, des moyens techniques et financiers importants ont été engagés pour remédier aux lacunes apparues, malgré le dévouement de chacun, dans la gestion de l'événement. Ces mesures ont été mises en œuvre lors de nombreux exercices pratiques de grandes dimensions.

Un service spécialisé dans les événements extraordinaires

Les événements impliquant une augmentation de la radioactivité font toujours partie du champ d'action de la CENAL, qu'il s'agisse d'accidents de transport ou de laboratoire, d'incidents survenant dans des centrales nucléaires ou encore d'actes de terrorisme. Sont venus s'y ajouter d'autres cas comme les accidents chimiques, les ruptures de barrage et les chutes de satellites. Lors de son intégration au système coordonné de protection de la population en 2003, la CENAL s'est vu confier également la tâche de transmettre sans délai et en toute sécurité les alertes de Météo Suisse et les avis de séisme du Service sismologique suisse aux polices cantonales. Elle exécute aussi des mandats particuliers pour le compte de divers services, comme en mai 2004, lorsque l'Office de l'environnement du canton de Schwyz lui a signalé une mystérieuse pollution à la surface des lacs de Suisse centrale et orientale. Il a pu être établi, avec l'aide de modèles de dissémination météorologique, qu'il s'agissait de fines particules de métaux lourds provenant de l'incendie d'un dépôt de munitions en Ukraine.

Prête à intervenir 24 heures sur 24

La CENAL peut entrer en action à n'importe quel moment de l'année, 24 heures sur 24. De 120 en moyenne dans les années 90, le nombre de services de piquet est passé à 535 en 2001, l'année de tous les dangers, pour se stabiliser depuis à environ 400 événements par an. L'éventail va des fausses alarmes techniques aux événements majeurs comme les alertes à l'anthrax, le naufrage du sous-marin nucléaire russe Koursk ou le grave accident survenu dans la centrale nucléaire japonaise de Tokaimura. En dehors des services de piquet et de l'entretien des installations techniques, les 26 collaboratrices et collaborateurs de la CENAL se consacrent principalement au développement des analyses électroniques de la situation et des bases de décision ainsi qu'à la mise au point de plans d'action en cas d'urgence dans les domaines de la radioactivité et de la chimie.

Les nouvelles tâches sur DVD

Pour le 20e anniversaire de la CENAL, le Centre des médias électroniques de l'armée (CME) édite un DVD consacré aux nouvelles tâches de la CENAL. Il permet de se faire une idée précise de l'action et de l'organisation de la Centrale nationale d'alarme sur la base d'une alerte à l'aéroport de Kloten. Ce DVD s'adresse aux services d'intervention de la police et des sapeurs-pompiers ainsi qu'aux militaires et aux membres de la protection civile. □